

Laval, le 27 mars 2025

Le secrétaire départemental,

à Monsieur le directeur académique  
DSDEN  
Cité administrative - BP 23851  
53030 – LAVAL cedex 9

Objet : Spécificités des postes TR

Monsieur le directeur académique,

Puisque je n'en n'ai pas encore eu l'occasion, je vous souhaite la bienvenue en Mayenne, au nom des adhérents du SNUDI-FO 53, syndicat majoritaire des écoles publique dans le département.

Je me permets de vous alerter à propos de la suppression des spécificités des postes de remplaçants, spécificités qui permettent d'adapter les remplacements dans une gestion humaine, et en fonction des besoins dans les classes et dispositifs.

D'après vos services, consigne ministérielle aurait été donnée pour supprimer toutes les spécialisations des BD « au plus vite ». Au-delà du fait que cela constitue une aberration et une atteinte au bon fonctionnement de l'école Publique, cela pose un problème réglementaire et de respect des instances représentatives.

Dans notre département, le fait de modifier ces spécificités, sans consulter les enseignants via leurs représentants et ce, dès la rentrée 2025 sans concertation n'est pas respectueux des personnels concernés qui se retrouvent au pied du mur sans avoir le temps de réfléchir, puisque ces dispositions ont été découverte à l'ouverture du serveur MVT-1D et dans le cadre des opérations de mutation intra départementale.

Ainsi, cette décision est brutale et de fait, unilatérale. Nous ne comprenons pas cette suppression des spécificités des postes qui va imposer aux 106 Remplaçants du département une modification de leurs postes et du type de remplacement (niveaux, distances, type de remplaçants, REP+, ASH...)

Pour notre organisation syndicale, supprimer le peu de garanties offertes aux remplaçants par le biais de leurs spécialités, c'est instaurer encore plus d'opacité dans la définition des missions, encore plus de flexibilité aussi, encore plus d'iniquité de traitement entre les circonscriptions.

Par la présente, nous vous demandons le maintien de toutes les spécificités des postes de remplaçants et la modification des libellés avec les spécificités sur la liste des postes offerts au mouvement, comme cela se fait encore dans bien des départements, y compris en Seine et Marne, département dans lequel vous occupiez vos précédentes fonctions.

Persuadé que ce courrier retiendra toute votre attention, restant à disposition pour échanger à ce propos, je vous prie de recevoir l'expression de ma parfaite considération.

Stève Gaudin, secrétaire départemental



**SNUDI-FO 53**

*Syndicat majoritaire des écoles  
publiques en Mayenne*

**Union  
Départementale des  
syndicats FORCE  
OUVRIERE de la  
Mayenne**

**Bourse du Travail  
UD-FO 53  
6 rue Souchu  
Servinière  
53000 Laval**

Tél. : 06.52.32.30.45

@ : [contact@snudifo-53.fr](mailto:contact@snudifo-53.fr)